



## La France plébiscitée par les investisseurs étrangers

► La France a attiré en 2018 1 027 projets d'investissements étrangers, passant devant l'Allemagne, selon le classement du cabinet de conseil international EY

► Selon ce dernier, le pays occupe désormais la deuxième place européenne, juste derrière le Royaume-Uni, qui connaît, lui, un recul notable

► Les activités traditionnelles (agroalimentaire, chimie, équipements) reviennent en grâce, tandis que les secteurs de l'innovation explosent

► Les investisseurs étrangers apprécient la qualité du marché de l'emploi et les réformes probusiness d'Emmanuel Macron, selon un expert d'EY

► Les dispositifs d'aides publiques en matière d'innovation ont contribué à cette attractivité, inédite depuis 2009

PAGE 16

### Soudan

#### Répression sanglante du sit-in démocratique

L'armée a donné l'assaut à l'opposition civile, qui s'était installée sur un terrain vague de Khartoum. Trente-cinq personnes ont été tuées. Le signe d'une reprise en main par le conseil militaire de transition, qui promet pourtant des élections dans neuf mois

PAGE 4

### Politique

#### La bataille des municipales est déjà lancée

Les résultats des européennes ont modifié les équilibres dans les villes, un an avant le renouvellement des mairies. LRM rêve désormais de conquérir des villes tenues par la droite, comme Bordeaux et Marseille, ou des villes de la banlieue parisienne. Le parti d'Emmanuel Macron cherche désormais des figures locales capables de l'incarner

PAGES 8-9

### ENQUÊTE

## Ces Waffen-SS français pensionnés de l'Etat allemand

► Quatre engagés volontaires au sein du régime nazi reçoivent depuis les années 1950 des « indemnités » comme « victimes de guerre »

► Berlin refuse de dévoiler leur identité. Paris demande des explications

PAGES 20-21

### Djihadisme

#### ONZE FRANÇAIS CONDAMNÉS À MORT EN IRAK

ONZE CONdamnATIONS à mort par pendaison ont été prononcées à l'encontre de ressortissants français pour appartenance à l'organisation Etat islamique (EI), lors d'une série de procès, qui a débuté le 26 mai, en Irak. Ces verdicts inédits, sans surprise au regard de la loi irakienne, mettent à l'épreuve la position de Paris, tiraillé entre le respect de la souveraineté de l'Irak et une opposition de principe à la peine de mort. Ils relancent le débat sur le jugement des djihadistes français en Irak et sur le sort des quelque 450 Français encore aux mains des forces kurdes syriennes.

PAGE 2

### Mutation

#### La grande bascule vers le bio de l'agriculture française

L'AGRICULTURE française connaît une transformation à bas bruit, mais spectaculaire. En 2018, 5 000 exploitations ont abandonné engrais de synthèse et produits phytosanitaires chimiques pour passer au bio, selon des chiffres publiés mardi 4 juin. Ce rythme de conversion constitue un record, portant désormais à 41 600 le nombre de fermes françaises certifiées bio. Elles représentent aujourd'hui 9,5% des exploitations. En matière de surface, un

seuil a aussi été franchi avec le passage du cap des 2 millions d'hectares cultivés. La grande distribution, qui pèse désormais pour près de 50% des ventes de produits alimentaires bio, pousse au développement rapide de cette agriculture afin de satisfaire la demande. Avec un risque d'industrialisation de la production, comme en témoigne la bataille actuelle sur les serres chauffées pour les fruits et légumes.

PAGES 14-15

### France Télécom

#### « J'en peux plus. Ils me rendent fou »

Les familles des salariés qui se sont suicidés ont commencé à témoigner, lors du procès des dirigeants. Elles décrivent à la barre la détresse de leurs proches face aux mutations technologiques qui leur étaient imposées

PAGE 12

### Cinéma

#### Entretien avec Bong Joon-ho, Palme d'or

PAGE 22

**ÉDITORIAL**  
**LE CASSE-TÊTE FRANCO-IRAKIEN**  
PAGE 31

### LE REGARD DE PLANTU



### Sortons du face-à-face périlleux entre populistes et progressistes

Par ISMAËL ÉMELIEN et DAVID AMIEL

Dans une tribune, les deux ex-conseillers de Macron jugent qu'il vaut mieux « assécher » le vote populiste en luttant contre ses causes que de se gargariser de sa dénonciation morale

PAGE 29

UN FILM BRILLANT  
QUI FRAPPE FORT

**ZOMBI CHILD**  
UN FILM DE BERTRAND BONELLO

CANAL+ Inrockuptibles **LE 12 JUIN** Le Monde Society

Is ont au moins 90 ans, peut-être même sont-ils centenaires. On ne connaît ni leur nom ni leur visage. Anciens soldats casqués en uniforme vert-de-gris, ces fantômes du passé pourraient venir hanter les cérémonies du 75<sup>e</sup> anniversaire du Débarquement allié sur les plages de Normandie. De lointains bruits de bottes qui devraient contraindre Emmanuel Macron et Angela Merkel, invités le 5 juin à Portsmouth par la reine d'Angleterre, à livrer une bataille de mémoire pour le moins douloureuse. Selon les informations du secrétariat d'Etat auprès de la ministre des armées, dévoilées par *Le Monde*, 4 ex-Waffen-SS comptaient, fin mars, parmi les 54 bénéficiaires, en France, des prestations versées par Berlin au titre d'une loi de 1950 sur « l'assistance aux victimes de guerre », connue sous l'intitulé « *Bundesversorgungsgesetz* » (BVG).

Cette compensation financière continue à être attribuée aux Allemands et aux étrangers (ainsi qu'à leurs ayants droit) blessés pendant la guerre de 1939-1945, soit en tant que soldat, soit en tant qu'auxiliaire de sécurité (protection civile, défense antiaérienne, etc.) du régime nazi. Si l'on fait exception de cas potentiellement reliés au Service du travail obligatoire (STO), il s'agit dans la grande majorité de collaborateurs volontaires. « *En tout cas, les survivants des 130 000 "malgré-nous", Alsaciens et Mosellans incorporés de force par le III<sup>e</sup> Reich, n'ont rien à voir dans cette histoire, clame haut et fort Jean-Laurent Vonau, professeur émérite à la faculté de droit de Strasbourg. D'ailleurs, nos compatriotes ont obtenu leur carte d'ancien combattant français.* »

L'« affaire BVG » éclate publiquement le 19 février lorsque le quotidien flamand *De Morgen* révèle que dix-huit personnes perçoivent en Belgique ce que certains désignent depuis comme « *le pécule de la honte* ». Berlin reconnaît alors compter dans ses fichiers 2023 indemnisés, hors Allemagne, dont 1532 habitent en Europe, mais refuse, au nom de la protection des données individuelles, de transmettre leurs identités [le chiffre a été actualisé en mai par Berlin à 1934, dont 1450 en Europe (52 en France)].

Face au tollé général, les autorités allemandes tentent de circonscrire l'incendie dans la soixantaine de pays où demeurent les bénéficiaires des prestations. L'ambassadeur à Paris, Nikolaus Meyer-Landrut, fait publier un communiqué pour préciser qu'il se cache derrière les 54 bénéficiaires vivant en France : 27 mutilés, 21 veuves et 6 orphelins, qui reçoivent en moyenne 350 euros par mois. Le texte d'une trentaine de lignes mentionne que les dossiers ont été croisés avec les listes du Centre Simon-Wiesenthal, une ONG spécialisée dans la préservation de la mémoire de la Shoah et la lutte contre l'antisémitisme, et assure par conséquent « *pouvoir exclure que les bénéficiaires aient commis des crimes de guerre* ». La phrase est écrite en gras, dans une police de caractères qui supporte mal la contestation.

Est-ce là pour autant la réalité ? Peut-on affirmer sans coup férir qu'il n'existait, fin mars, aucun criminel de guerre dans le bataillon des 2023 ? Le doute est permis.

Etonnée que la France ait dû attendre près de soixante-dix ans pour être informée de l'existence de la loi de 1950, Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des armées, réclame à l'Allemagne des informations supplémentaires. Fin mars, ses services sont interloqués quand ils prennent connaissance du premier retour concernant les profils des 54 dédommagés. Si aucun renseignement n'est fourni sur les 21 veuves et les 6 orphelins, Paris en sait désormais davantage sur les 27 blessés : 9 Français et 18 Allemands qui habitent dans l'Hexagone.

Le groupe des 9 Français est composé de 4 femmes victimes de bombardements et de 5 militaires, dont 3 Waffen-SS : un ancien de la division Charlemagne, qui rassemblait les volontaires français sur le front de l'Est ; un autre, un Allemand naturalisé français, dont l'unité SS n'est pas précisée ; et un troisième, qui soulève le plus de soupçons. L'homme, un Alsacien, s'engagea volontairement. L'Alsace et la Moselle ayant été annexées en 1940 par le III<sup>e</sup> Reich, le soldat acquiert automati-



# Le pécule de la honte

L'Allemagne verse des indemnités à 1 532 soldats ou auxiliaires de sécurité du régime nazi ayant été blessés pendant la guerre de 1939-1945 et vivant ailleurs en Europe, mais ne révèle pas leur identité. Fin mars, la France a appris que 4 Waffen-SS faisaient partie des 54 bénéficiaires résidant alors sur son sol. Paris demande des « explications précises »

quement la nationalité allemande, qu'il perdra à la Libération. Entre-temps, il va servir dans une unité de police puis rejoindre, en 1943, la 3<sup>e</sup> division blindée SS Totenkopf (« tête de mort »), l'une des plus fanatisées, qui comptait dans ses rangs des gardiens de camp de concentration et d'extermination.

Dans le cercle des 18 Allemands domiciliés en France figurent 10 militaires. Parmi eux, le quatrième Waffen-SS. Lui fut engagé au sein de la division de cavalerie qui intervint notamment en Union soviétique.

## « UN PROBLÈME SÉRIEUX »

Afin de rassurer les officiels français, le ministère fédéral des affaires sociales fait savoir qu'aucun de ces soldats n'a été officier et confirme que les criminels de guerre ont été évincés après étude des dossiers au cas par cas. Rappelons toutefois que la SS a été classée comme organisation criminelle au procès de Nuremberg, où furent jugées dès novembre 1945 les principales têtes du III<sup>e</sup> Reich. Mais, individuellement, que dire de ces hommes de troupe, de leur affectation précise, des agissements de leur unité ? Quels contrôles ont été réellement effectués pour démasquer les bourreaux ?

Directeur du Centre Simon-Wiesenthal à Jérusalem, Efraïm Zuroff, 70 ans, mesure les enjeux mémoriels en cours. Ce chasseur de nazis joua un rôle important en 1998 quand l'Allemagne décida, au bout de quarante-huit

ans, d'amender la loi de 1950 afin d'exclure tout bénéficiaire qui aurait violé « *les principes d'humanité ou l'Etat de droit* » pendant le régime national-socialiste. « *Nous nous sommes alors proposés pour aider le gouvernement du chancelier Helmut Kohl à éliminer des fichiers de la BVG les criminels de guerre, confie au Monde Efraïm Zuroff. Mais les choses ne se sont pas tout à fait passées comme nous l'espérons.* »

La délégation du Centre Simon-Wiesenthal reçue à Bonn par le ministre des affaires sociales de l'époque, Norbert Blüm, apprend qu'un million de personnes sont encore indemnisées en 1998. « *En mon for intérieur, je me suis dit que jamais nous ne récupérerions ces noms. J'avais raison. Invoquant le respect de la vie privée, Norbert Blüm a refusé de nous les donner. Il a demandé que nous transmettions à ses services une liste des criminels de guerre dont nous disposions déjà et qu'ils feraient leurs propres vérifications.* » Au téléphone, le Dr Zuroff fait une pause. Il pèse ses mots : « *Vous comprenez bien qu'on ne peut pas dire qu'il y a eu croisement des fichiers, mais plutôt autoévaluation. Ce n'est pas la même chose. Voilà pourquoi, aujourd'hui, je considère que la gestion de cette affaire reste un problème sérieux encore non résolu.* »

Organisation internationale créée en 1977 et reconnue par les Nations unies, le Centre Simon-Wiesenthal envoya un fichier de



que la Sarre détruit le dossier d'un indemnisé cinq ans après son décès. Qu'en est-il dans les quinze autres régions allemandes ? Ce type de décision complique la tâche des chercheurs, qui, obligés de travailler en partie à l'aveugle, sont dès lors incapables de savoir combien de personnes ont bénéficié de prestations au titre de la BVG depuis le vote de la loi en 1950. Beaucoup avancent le chiffre de 3 millions, mais en est-on sûr ?

Ces zones d'ombre embarrassent. Comment analyser une situation aussi trouble ? Une piste renvoie au concept de « *Rechtsnachfolge* », en clair la volonté allemande d'établir, après-guerre, une continuité juridique entre le III<sup>e</sup> Reich et la toute jeune République fédérale dont Konrad Adenauer fut le premier chancelier en 1949. Au nom de cette règle, l'administration a assuré la gestion des dossiers sans se poser de questions relatives aux matricules et aux numéros de sécurité sociale concernés. « *Certains pourraient penser qu'il s'agit d'une absurdité bureaucratique, mais Konrad Adenauer était très attaché au "Rechtsnachfolge" qui relevait aussi de l'affectif*, estime Johann Chapoutot, historien français, auteur de *La Révolution culturelle nazie* (Gallimard, 2017). *A l'époque, il aurait été impensable outre-Rhin de ne pas maintenir un soutien aux personnes qui avaient défendu l'Allemagne et l'Occident contre le bolchevisme.* »

**INDEMNITÉS OU « PENSIONS » DÉGUISÉES ?**  
Johann Chapoutot avance aussi les difficultés de l'Allemagne à surmonter ses démons. « *Si la loi de 1950 est amendée en 1998, ce n'est pas par hasard, soutient-il. Le pays est alors sous le choc de l'exposition organisée par l'historien allemand Hannes Heer et intitulée "La Guerre d'anéantissement. Les crimes de la Wehrmacht, 1941-1944". L'événement débuta en 1995 à Hambourg, mais fut montré ensuite à Berlin, Stuttgart et dans d'autres grandes villes jusqu'en 1997. Des centaines de photos témoignaient des exactions commises par les soldats.* » Sur le front de l'Est, 27 millions de Soviétiques civils et militaires furent tués contre 7 millions d'Allemands, rappelle l'enseignant à l'université Paris-Sorbonne, auteur d'un « *Que sais-je ?* » sur l'histoire de l'Allemagne (PUF, 2014).

Quoi qu'il en soit, les explications allemandes avancées pour rassurer n'ont pas convaincu. La grogne monte dans plusieurs capitales européennes. A Paris, on hausse le ton. « *Je n'aime pas les situations opaques*, affirme Geneviève Darrieussecq. *Les réponses administratives ne me suffisent plus. Il faut désormais des explications précises des autorités politiques allemandes pour que nous puissions nous faire une opinion définitive sur les bénéficiaires de ces prestations.* » Fin mai, une lettre détaillant l'ensemble des questions françaises en suspens a été envoyée à Berlin par Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères, qui soutient la démarche de Geneviève Darrieussecq.

La mobilisation la plus forte vient de Belgique, grâce à deux mouvements bénévoles qui travaillent main dans la main : le Groupe Mémoire, qui rassemble outre-Quiévrain des descendants de résistants et de déportés, et l'association citoyenne Pour la mémoire, pour l'avenir, qui élargit son action à l'échelle européenne. Leurs efforts conjoints ont conduit, le 14 mars, à l'adoption d'une résolution par la Chambre des représentants belges. Les députés – exception faite de ceux de l'Alliance néo-flamande, de ceux du parti de la droite nationaliste et du Vlaams Belang, l'extrême droite flamande – demandaient au gouvernement fédéral de Charles Michel alors en fonctions (de nouvelles élections législatives ont eu lieu dans le pays depuis) de réclamer à Berlin l'arrêt des versements aux anciens volontaires belges. La Chambre proposait aussi, de sa propre initiative, la création d'une commission scientifique mixte composée d'universitaires belges et allemands afin d'établir et d'examiner la liste des bénéficiaires des « pensions » versées par l'Allemagne en Belgique.

« Pensions », le mot est ici utilisé à dessein par plusieurs chercheurs et responsables politiques belges qui soupçonnent l'Allemagne non seulement de payer des indemnités pour blessures de guerre, mais aussi des re-

## « JE ME SUIS DIT QUE JAMAIS NOUS NE RÉCUPÉRERIONS LES NOMS DES PERSONNES INDEMNISÉES. J'AVAIS RAISON »

**EFRAIM ZUROFF**  
directeur du Centre Simon-Wiesenthal à Jérusalem

traites aux anciens soldats et auxiliaires de sécurité étrangers acquis à la cause du III<sup>e</sup> Reich. « *Nous avons le sentiment que la loi de 1950 est un fourre-tout compliqué à démêler. Sous le couvert d'aides aux victimes de 39-45, il est possible que d'autres prestations existent* », explique Olivier Maingain, président de DéFI, parti centriste francophone.

S'il ne s'est pas représenté aux élections législatives belges du 26 mai, l'ancien député bataillait depuis plusieurs années à la Chambre des représentants pour démêler le vrai du faux. Le responsable de DéFI a en quelque sorte repris le flambeau de l'avocat Fred Erdman, 86 ans, ancien sénateur socialiste néerlandophone, qui fut le premier à engager le fer sur le sujet, il y a vingt et un ans. Le 9 janvier 1997, l'élu avait ainsi interpellé le ministre belge de la santé et des pensions, Marcel Colla, sur les « pensions » versées par l'Allemagne. L'affaire BVG est donc loin d'être récente.

### EN ALLEMAGNE, LA GAUCHE S'EN MÊLE

L'action du Groupe Mémoire et du mouvement Pour la mémoire, pour l'avenir, auprès des élus qui ont relayé leur quête de vérité, a apporté son lot de révélations au fil des ans. Les deux associations disposent désormais d'archives parlementaires mentionnant le rôle de la Croix-Rouge allemande et de la Croix-Rouge belge pour retrouver, après-guerre, les engagés et les travailleurs volontaires wallons et flamands considérés comme des réfugiés. « *La Croix-Rouge a défendu son attitude de l'époque en mettant l'accent sur le caractère humanitaire de son intervention* », relate l'énergique et tenace Alvin De Coninck, 75 ans, fils de résistant et membre de Pour la mémoire, pour l'avenir.

En Allemagne, les révélations venues de Belgique ont trouvé un écho particulier auprès du parti de gauche Die Linke. Le 29 avril, son groupe parlementaire a adressé au gouvernement d'Angela Merkel une série de questions sur les controverses en cours. Dans sa réponse de huit pages, rendue publique le 15 mai, on apprend du gouvernement que 61 225 personnes sont toujours rémunérées rien qu'en Allemagne au titre de la loi de 1950, pour un budget de 25 millions d'euros chaque mois.

On y lit aussi que, fin 2017, 2804 personnes de 88 ans et plus touchaient de l'Etat allemand une pension de retraite en Belgique, dont 2487 de nationalité belge. Mais, indique le document, « *il n'est pas possible de préciser si ces sommes allouées ont un rapport avec la guerre.* »

C'est peu de dire que la réponse du gouvernement fédéral n'a pas satisfait les députés du groupe Die Linke. « *Dans le passé, l'Allemagne a bien traité ses collaborateurs, bien mieux que ses victimes*, estime Ulla Jelpke, élue de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. *Ce chapitre honteux de l'histoire allemande n'est toujours pas refermé. Je ne comprends absolument pas que les autorités allemandes protègent ainsi ceux qui ont aidé les nazis.* »

La pression exercée par les Belges, à laquelle s'ajoutent désormais les explications réclamées par le gouvernement français, poussera-t-elle enfin l'Allemagne à solder ces mauvais comptes du passé ? Ou Berlin préférera-t-il au contraire jouer la montre, misant sur le fait que, d'ici une poignée d'années, l'ensemble des bénéficiaires de la loi de 1950 seront décédés ? La question est posée. ■

**MARIE-BÉATRICE BAUDET ET THOMAS WIEDER (À BERLIN)**

## CÉRÉMONIE NOSTALGIQUE POUR 12 SS FRANÇAIS FUSILLÉS

Le 11 mai, quarante personnes se sont rassemblées dans une clairière bavaroise

**L**e rendez-vous a été donné sur Facebook. « *Samedi 11 mai, à l'endroit de la fusillade, début de la cérémonie à 14 heures* », était-il indiqué sur l'invitation. « *En signe de solidarité avec nos camarades français qui y ont laissé la vie, une forte participation est souhaitée* », était-il ajouté.

A 13 heures, la plupart sont déjà arrivés. Pour les plus vieux, quelques chaises en plastique ont été dépliées sous un parasol. Les autres restent debout. On se salue entre vieilles connaissances. Au total, une quarantaine de personnes ont fait le déplacement, en ce samedi nuageux, pour assister à l'hommage rendu aux douze membres de la Waffen-SS français de la division Charlemagne exécutés le 8 mai 1945, le jour de la capitulation allemande, par un peloton de la 2<sup>e</sup> DB du général Leclerc, dans cette petite clairière située à 2 km de Bad Reichenhall, coquette station thermale voisine de la frontière autrichienne, dans le sud de la Bavière.

L'écrasante majorité sont des Allemands, les plus vieux étaient adolescents pendant la guerre. Deux Italiens d'une quarantaine d'années sont là pour la première fois. Un Breton « *installé en Bavière depuis vingt ans* » se souvient que, il y a encore quelques années, une poignée d'anciens de la division Charlemagne venaient de France pour la cérémonie. Mais il ne saurait dire quand il les a vus pour la dernière fois. « *Cela fait maintenant un petit bout de temps.* »

Uwe Brunke, chemise blanche et culotte de peau marron foncé, fait partie des organisateurs. Agé d'une cinquantaine d'années, il vient de Traunstein, « *la ville du pape Benoît XVI* », à une trentaine de kilomètres de là. Comme chaque année, il a aidé

à installer le petit mémorial dressé au milieu de la clairière : trois bûches figurant une rune d'algiz inversée, soit la rune de mort, rappelant le goût des nazis pour la mythologie nordique, surmontées d'un casque de soldat, là où les douze soldats de la Waffen-SS français ont été fusillés avant d'être inhumés, deux jours plus tard, dans le cimetière local. Autour, deux drapeaux, celui de la France et celui du Reich allemand, noir-blanc-rouge. A côté, un pupitre en carton où a été peinte la croix de fer de l'armée allemande.

### « Réécriture de l'histoire »

Il s'est aussi occupé de la gerbe de fleurs, parée d'un ruban écrit en gothique où on peut lire : « *Il n'y a pas de victime de deuxième classe.* » Explication : « *On veut faire passer les soldats français qui ont été froidement exécutés ici pour des traîtres. Mais c'est une réécriture de l'histoire. Ils n'ont pas combattu pour l'Allemagne mais pour une Europe libre et contre le bolchevisme. Ils ont trouvé dans la Waffen-SS un lieu d'engagement pour défendre leur idéal* », raconte-t-il.

Sur l'après-midi du 8 mai 1945, lors de laquelle ces douze soldats français, faits prisonniers un peu plus tôt par les Américains, ont été fusillés à Bad Reichenhall, à quelques kilomètres de Berchtesgaden et du « nid d'aigle » d'Hitler, Uwe Brunke se targue de connaître la « vraie histoire ». « *Dans les livres d'histoire, on décrit Leclerc comme un héros. La vérité est que c'est un criminel de guerre* », explique cet ancien membre du NPD, un parti néonazi qu'il préfère qualifier de « *patriote* » et qu'il a quitté « *il y a quelques années, car on y parlait beaucoup, mais on n'y faisait pas grand-chose.* »

On lui demande ce qu'il pense de la polémique sur les pensions toujours versées par l'Allemagne au titre de la loi de 1950 sur « *l'assistance aux victimes de guerre* » (« *Bundesversorgungsgesetz* ») et sur le fait qu'en France trois anciens membres de la Waffen-SS français et un allemand en bénéficieraient encore. « *C'est normal que l'Allemagne indemnise ceux qui ont combattu pour elle. Le problème serait qu'elle ne le fasse pas. Et puis l'Allemagne est un pays riche. Ce n'est pas comme si elle n'avait pas les moyens.* » A côté, une Française d'une vingtaine d'années venue accompagner son petit ami allemand dit qu'elle est tout à fait d'accord. Elle dit n'avoir personne dans sa famille qui soit « *concerné par cette histoire* ». Mais débordé d'admiration pour ces « *tout jeunes soldats qui ont donné ce qu'il y a de plus beau, leur vie, pour une cause plus grande qu'eux.* »

La cérémonie durera une grosse demi-heure. Trois brefs discours, une minute de silence, le tout ponctué par le *Deutschlandlied*, le « chant de l'Allemagne », diffusé à plein volume sur un vieux haut-parleur un peu crachotant. De cet hymne composé par August Heinrich Hoffmann von Fallersleben au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, seule la troisième strophe a été gardée dans l'hymne de la République fédérale. Mais dans la clairière de Bad Reichenhall, c'est la première que la petite assemblée entonne avec énergie avant de se séparer et de se donner rendez-vous l'année prochaine. « *Deutschland, Deutschland über alles/Über alles in der Welt* », ces vers que l'on chantait officiellement avant 1945 mais qui, depuis, ne sont plus chantés que par les nostalgiques du III<sup>e</sup> Reich. ■

**TH. W. (BAD REICHENHALL, BAVIÈRE)**

76 000 noms, ce qui conduisit en tout et pour tout à la radiation de 99 personnes du bénéfice de la BVG. Historien allemand rattaché depuis la fin des années 1990 à l'ONG, Stefan Klemp est l'un des auteurs du rapport commandé par Berlin sur « *La suppression des indemnités de guerre aux criminels nazis* » et publié en 2016. « *Je ne suis pas étonné que quatre Waffen-SS puissent apparaître aujourd'hui dans la liste qui concerne la France*, dit-il. *Je pense que d'autres pays pourraient faire la même découverte.* »

A lire son rapport, uniquement disponible en langue allemande, on comprend bien pourquoi. Ses recherches lui ont permis d'évaluer qu'environ 45 000 Waffen-SS devaient encore faire partie de la BVG. En 2015, il parvint à identifier 1306 criminels de guerre dans les listes de cinq Länder allemands. « *Si vous extrapolez à l'ensemble de l'Allemagne, qui compte 16 Länder, on arrive à 4 000 personnes... Or, il faut le répéter, il n'y a eu jusqu'à maintenant que 99 radiations* », insiste Stefan Klemp, toujours sur la brèche.

L'historien continue de s'interroger sur la logique qui a conduit à retirer certains noms du fichier et pas d'autres. Si le paiement des prestations est du ressort du ministère fédéral des affaires sociales, l'instruction et la gestion des dossiers, en revanche, ont été décentralisées aux Länder. La Rhénanie-du-Nord-Westphalie traite ainsi le fichier belge, tandis que la Sarre gère celui de la France. « *Expliquez-moi pourquoi le Bade-Wurtemberg a rayé 29 noms et la Bavière 11, alors que la Sarre n'en a effacé qu'un seul et la Saxe aucun ?* », questionne Stefan Klemp.

Cette responsabilité accordée aux Länder a également des conséquences en matière de protection des archives. Paris a ainsi appris